

# le regard de l'obstétricien vis à vis de la femme enceinte en activité professionnelle



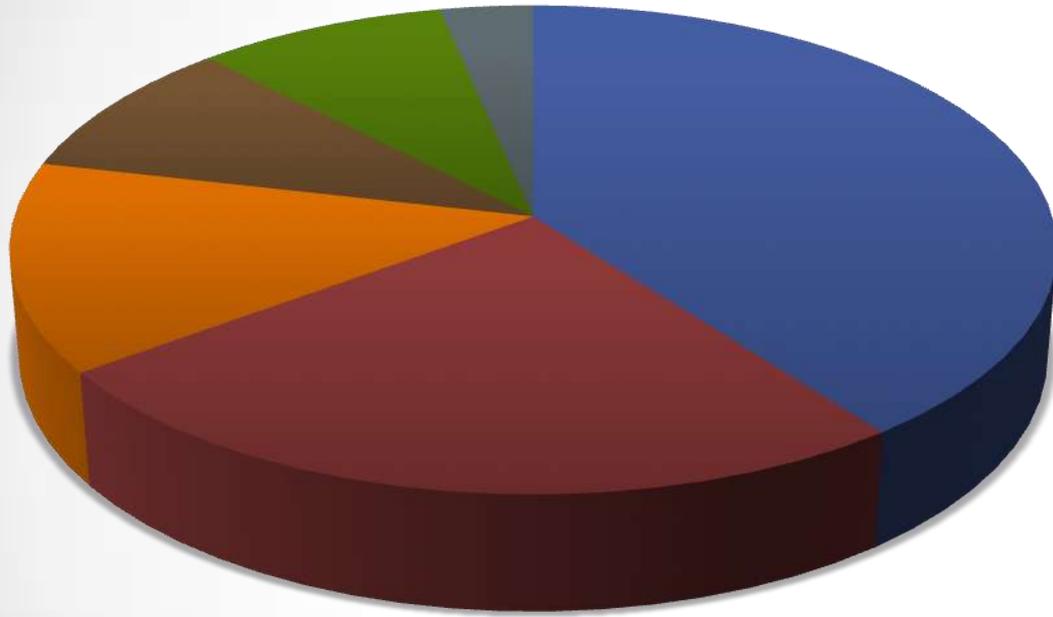
C.CHAU  
Gynepole hopitalNord, MARSEILLE  
21/6/2013

*Société de santé au travail, toxicologie d'ergonomie des régions PACA  
Société française de médecine du travail*

# Quelques chiffres...

- 90% des femmes 25-49 ans actives
- 30% temps partiel
- 800000 naissances
- 66% ont travaillé durant une partie de leur grossesse (enquête nationale périnatale 2003)
- 50% lors d'une seconde grossesse

# Quelques chiffres...



- fonction publique ou entreprise
- profession intermédiaire
- profession libérale
- personnel de service
- ouvrier
- cadre ou profession libérale

*Enquête nationale périnatale 2003*

# Le repos légal

- Congé de maternité

## **G1-G2**

Congé prénatal : 6 semaines

Congé postnatal : 10 semaines

## **G>2**

Congé prénatal : 8 semaines

Congé postnatal : 18 semaines

## **grossesses multiple**

12-22

24-22

- Grossesse pathologique

14 j à partir de 28SA

# Arrêt de travail

- 1-14 SA : 8,5%
- 15 -28SA : 42%
- 29-32SA: 25%
- 32-35SA: 23,5%
  
- Motif?

*Enquête périnatale 2003*

# Grossesse et travail

- Protection de la mère ?
- Protection de l'enfant ?



# Complications de la grossesse et travail

avortement spontané du premier trimestre

-Produits cytostatiques

-Radiations ionisantes



Adaptation de poste

# Complications de la grossesse et travail

Mort in utéro

9/1000

Anomalie chromosomique

RCIU

Pathologies maternelles

infection

# Complications de la grossesse et travail

## Malformations congénitales

- 4%

- Origines diverses

Chromosomique

Médicamenteuse

Pathologie maternelle

Infection et grossesse

Radio-isotopes , solvants, produits phytosanitaires, produits chimiques



Éviction??

# Complications de la grossesse et travail

## Prématurité

7%

Chiffres stables malgré

Amélioration de la prise en charge

Amélioration du dépistage

**mais**

Augmentation de la prématurité induite

Augmentation des grossesses multiples



Sélection et prise en charge d'une population à risques

# Activité physique

Sports Med. 2010 Jun 1;40(6):493-507.

**Physical activity and pregnancy: cardiovascular adaptations, recommendations and pregnancy outcomes.**

[Melzer K, Schutz Y, Boulvain M, Kayser B.](#)

- Activité physique modérée 30 mn tous les jours au mieux
- Améliore le pronostic maternel (prise pondérale, fonction cardiaque, diminution des oedèmes, des crampes musculaires, de la prévalence du DG et de l'HTA)
- Diminution de la durée du travail
- Diminution du taux de césarienne



# Activité physique

Sports Med. 2010 Jun 1;40(6):493-507.

**Physical activity and pregnancy: cardiovascular adaptations, recommendations and pregnancy outcomes.**

[Melzer K, Schutz Y, Boulvain M, Kayser B.](#)

Améliore le pronostic foetal

Diminution du risque de macrosomie

Amélioration de la maturation neurologique

# Travail et activité physique

Station debout  
Port de charges  
Contraintes thermiques



Aménagement de poste  
Contention veineuse  
Arrêt ?

# Complications de la grossesse et travail

## RCIU

1 ère cause de mortalité et de morbidité

8-9%

Pathologie maternelle

Pathologie foétale

Pathologie infectieux

Anomalie chromosomique

Conditions de travail

Travail ?



Arrêt de travail  
éviction

# Rôle de l'obstétricien

« La grossesse est un événement naturel qui se déroule normalement pour la plupart des femme, mais afin d'améliorer le confort et le vécu de la grossesse et de dépister des complications il est nécessaire de suivre la grossesse » *(HAS 2007)*

Grossesse normale  
Population à risques



# Grossesse normale

Il est recommandé que le niveau de risque soit apprécié le plus précocement possible, autant que possible avant la grossesse dans le cadre du suivi gynécologique de la femme quand elle exprime son désir de grossesse (principe d'une consultation préconceptionnelle) ou lors de la 1<sup>re</sup> consultation de suivi de grossesse avant

*recommandations HAS 2007*

# Grossesse normale



## Rechercher :

- **des facteurs de risque généraux** (notamment des facteurs individuels et sociaux ; un risque professionnel ; des antécédents familiaux) ;
- **des antécédents personnels préexistants gynécologiques ou non** (notamment des antécédents chirurgicaux ; des pathologies utéro-vaginales) ;
- **des antécédents personnels liés à une grossesse précédente** (notamment des antécédents obstétricaux ou liés à l'enfant à la naissance) ;
- **une exposition à des toxiques** (notamment à l'alcool, au tabac, aux drogues, à des médicaments potentiellement tératogènes) ;
- **des facteurs de risque médicaux** (notamment diabète gestationnel, hypertension artérielle gravidique, troubles de la coagulation)
- **des maladies infectieuses** (notamment toxoplasmose, rubéole, herpès génital, syphilis) ;
- **des facteurs de risque gynécologiques et obstétricaux** (notamment cancer du sein, hématome rétroplacentaire, incompatibilité fœto-maternelle).





certaines situations de travail sont interdites par la réglementation aux femmes enceintes et allaitantes :

**Risques biologiques** : activités exposant à la rubéole ou à la toxoplasmose si la salariée n'est pas immunisée (article D. 4152-3 du Code du travail)

Exposition à certains **produits chimiques** (voir encadré ci dessous)

Exposition aux **rayonnements ionisants** (articles R. 4453-2 et D. 4152.6 et 4152.7 du Code du travail)

Travaux à l'aide d'engins du **type marteau-piqueur** mus à l'air comprimé (Code du travail article D. 4152-8 du Code du travail)

**Travaux en milieu hyperbare** sous certaines conditions (Décret du 28 mars 1990 article 32bis du Code du travail)

**Usage du diable** pour le transport de charges (article D. 4152-12 du Code du travail)

**Travail de nuit** à la demande de la salariée pendant la grossesse et pendant la période du congé légal post-natal, à la demande du médecin du travail quand il estime que le poste de nuit est incompatible avec son état (article L. 1225-9 du Code du travail)

# Suivi de grossesse normale

- 7 consultations
- Entretien prénatal du 4<sup>ème</sup> mois
- Examen clinique et examens paracliniques
- Travail et grossesse:
- Identifier les professions à risques
- Rassurer sur la possibilité de poursuivre leur profession
- Encourager les femmes à s'informer sur leur situation professionnelle et les aménagements possibles



# Population à risques ?

En cas de situation à risques  
Éviction , aménagement de poste  
Repos  
Suivi orienté , augmentation de la  
fréquence du suivi



# conclusions



Travail et grossesse : oui, mais....  
Orientation en fonction des risques  
Suivi régulier

